



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/06/13

Reçu en Préfecture le : 28/06/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 juin 2013
D - 2013/341

Aujourd'hui 24 juin 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Hugues Martin de 15h45 à 16h45-Mr le Maire quitte la séance de 16h10 à 16h45.

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h00)

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Maxime SIBE, Madame Chafika SAILOUD, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Terrain rue du Petit Cardinal cession à Aquitanis. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2010/0629 en date du 29 novembre 2010, vous avez décidé de céder à Aquitanis - Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - une emprise située rue du Petit Cardinal en frange de la Cité de la Benauge, afin d'y réaliser 20 logements individuels à caractère social.

L'OPH Aquitanis se propose d'acheter la parcelle attenante cadastrée AR 210 d'une superficie de 1765 m², actuellement occupée par le City Stade de la Benauge, afin d'étendre le projet d'aménagement initié en 2010 dans ce secteur en y édifiant une dizaine de logements à caractère social supplémentaires pour une surface utile de 840 m².

Cette opération, conforme aux orientations du projet urbain du quartier de la Benauge, permet d'achever le front bâti et de développer l'habitat dans ce secteur tout en regroupant les équipements sportifs et de jeux. En effet, il est prévu que le City Stade de la Benauge implanté sur cette emprise, soit déplacé sur la parcelle en face du groupe scolaire de la Benauge.

Compte tenu du caractère social de cette opération et au vu de l'avis du service de France Domaine en date du 21 janvier 2013, le prix de cession s'élèvera à 200 000 euros hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

Il conviendra, préalablement à la cession et une fois les travaux de relocalisation du City Stade achevés, de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- le principe d'une cession à Aquitanis de cette emprise de 1765 m², cadastrée AR 210, et moyennant un prix de 200 000 euros hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice concerné

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

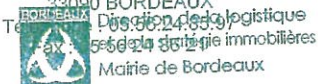
Monsieur Hugues MARTIN

Commune :
BORDEAUX

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
52-66-7

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :
C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C
Cité Administrative - Boîte 53
Tour A - 11ème Etage
Rue Jules Ferry
33000 BORDEAUX



CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage :
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le 04/10/09 par M. PEDEZERT
géomètre à Bordeaux

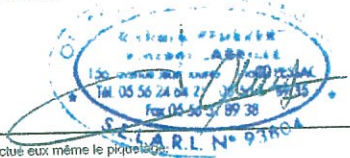
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463.

A Bordeaux, le 11
Vu et pas contesté
11/10/09



Section : AR
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24/06/2009
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par
M. PEDEZERT-LABELLE
à : PESSAC
Date : 07/09/09
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

